
Jour de séance 46

le vendredi 31 mai 2024

9 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M^{me} Mitton :48, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles.*

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi d'intérêt privé 31, 43 et 44 soit appelée, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 47 sera appelée.

Le président de la Chambre donne la parole à M. Carr pour lui permettre de prononcer un discours d'adieu à la Chambre.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

23, *Loi concernant le gaz renouvelable et l'hydrogène* ;Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi d'intérêt privé 31, *Loi modifiant la Loi concernant le Barreau du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi concernant le Barreau du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi d'intérêt privé 43, *Loi constituant l'Ordre des technologues en radiation médicale du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 43, *Loi constituant l'Ordre des technologues en radiation médicale du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi d'intérêt privé 44, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois.

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que les projets de loi d'intérêt privé 31, 43 et 44 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 31, *Loi modifiant la Loi concernant le Barreau du Nouveau-Brunswick* ;
- 43, *Loi constituant l'Ordre des technologues en radiation médicale du Nouveau-Brunswick* ;
- 44, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Par suite du débat précédemment ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi sur l'accessibilité*, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi sur l'accessibilité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 10 h 35.